

TRIONS TOUS LES PAPIERS ET TOUS LES EMBALLAGES

Vous pouvez déposer tous vos papiers et emballages sans exception dans le conteneur ou le bac de tri.

1

**C'EST UN PAPIER
OU UN EMBALLAGE ?
DANS LE BAC
DE TRI.**

2

**INUTILE
DE LAVER L'EMBALLAGE.
IL SUFFIT DE
BIEN LE VIDER.**

3

**DÉPOSEZ VOS
EMBALLAGES
SÉPARÉS LES UNS
DES AUTRES DANS
LE BAC ET SANS SAC.**

À TRIER

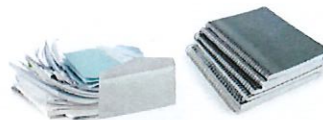
**TOUS LES
PAPIERS
ET TOUS LES
EMBALLAGES**



Journaux
et magazines



Prospectus
et catalogues



Courriers, enveloppes
et autres papiers



Emballages en plastique



Emballages en papier et carton



Emballages en métal



À TRIER

**TOUS LES
EMBALLAGES
EN VERRE**



Bouteilles en verre



Pots, bocaux et flacons en verre



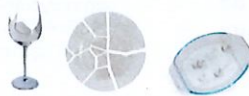
À JETER



Ordures ménagères



Objets en plastique



Vaisselle cassée



Tissus sanitaires



Retrouvez toutes les règles de tri
de votre commune



CE QUI CHANGE AU 1^{ER} JANVIER 2023



En plus des papiers et emballages en carton, aluminium, acier et verre, **vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.**

Toutes les bouteilles



Tous les flacons et bidons



Toutes les barquettes



Tous les pots et boîtes



Tous les sacs et sachets



Tous les films



LES BONNES GESTES :

Bien les vider, inutile de les laver, déposer les dans le bac séparés les uns des autres et sans sac.

+ d'emballages triés, c'est + de matière à réutiliser !

